

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du **MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017 - 20H00**

Présents : Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, M. BAGAGLIA, Adjoint, Mme RODRIGUES, MM. MEHLINGER, ARQUIN, CAPELLI, NABOT, SANTINI.

Excusés : M. BOMBARDIERI, Adjoint (procur. BAGAGLIA), Mmes THIRY (procur. WAGNER), LE FEVRE (procur. GONCALVES), SORBELLI, BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. TRENTECUISSE, GOURDIN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire a tenu à rendre hommage à Xavier TASCA, Rédacteur Principal à la Mairie, qui est décédé le Dimanche 24 Septembre 2017.

En adressant les plus sincères condoléances du Conseil Municipal à son épouse, ses enfants et sa famille, Monsieur le Maire a tenu à rappeler les bons rapports entretenus avec Xavier TASCA, tout au long de sa carrière dans les Services de la Commune de SAULNES.

Avant tout en charge des Affaires Sociales de la Ville et des multiples dossiers du C.C.A.S., il participait également et activement à la Communication - Information du Conseil Municipal, aux relations avec les Associations locales et à la gestion du Cimetière. Depuis quelques mois, il avait pris en charge les dossiers d'Urbanisme de la Commune. Une minute de recueillement a été observée par les membres du Conseil Municipal présents à la séance

A la suite, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

1) En date du 4 Septembre 2017, Monsieur le Maire a décidé de passer, pour renouvellement, une **Convention ECOPASS de mise à disposition d'emballage de gaz avec L'AIR LIQUIDE** sis à SAINT PRIEST (69), à l'intention des **Services Techniques Municipaux**, pour

un emballage Oxygène et un emballage Acétylène 2 m3, à compter du 1^{er} Novembre 2017, pour une durée de 5 ans et pour un montant de location de 279,00 Euros TTC par emballage, soit un total de 558,00 Euros TTC.

PROJET DE RENOVATION DE L'HABITAT OUVRIER ET MINIER

Le **Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) ECOTRANSFAIRE**, labellisé plateforme de rénovation énergétique par la Région Grand Est, a en charge la **mise en place d'un programme de recherche sur la massification de la rénovation de l'Habitat dit Industriel ou Minier**, au standard « BBC-Effinergie Rénovation » à minima.

En préalable de la mise en place de ce projet, **le GEIE a identifié un territoire d'étude : celui de la Commune de SAULNES en Meurthe et Moselle**. En effet, la Commune dispose d'un **riche passé industriel** et l'on y trouve **différents types constructifs de logements** : maisons jumelées, unités de quatre logements ou bandes de six à plus de vingt habitations. En outre, ces habitations se caractérisent par un **étalement constructif important**, des années 1870 aux années 1970.

Afin de permettre au GEIE d'identifier le type d'habitat le plus adéquat pour initier une démarche de massification de la rénovation, celui-ci a passé commande d'une consultation **d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la pré-étude de massification de la rénovation** de cet Habitat dit ouvrier et minier.

C'est la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Clairlieu Eco Rénovation Solidaire »** qui a été chargée de cette mission.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la teneur du Rapport et des conclusions de cette pré-étude, et **a décidé à l'unanimité de poursuivre la démarche ainsi engagée avec le GEIE, visant à favoriser ce vaste projet de Requalification Urbaine, en s'appuyant sur la rénovation du Patrimoine Communal pour servir d'exemple et inciter la population à s'engager dans ce processus de rénovation de l'Habitat ouvrier et minier.**

Au-delà, le Conseil Municipal **a donné son accord de principe pour mettre en place diverses initiatives autour d'un projet encore plus ambitieux et innovant : « Saulnes vers la Transition »**. Il s'agit du **second projet de ce type en Meurthe et Moselle.**

Entre l'Automne 2017 et le Printemps 2018, des actions de sensibilisation de la population et des **ateliers participatifs** doivent voir le jour, dans la continuité de la Marche « Saulnes, hier, aujourd'hui et demain » qui avait eu lieu en Mai 2017 et qui avait connu un franc succès.

Les atouts de la Commune sont multiples : une Ville jardin unique en Lorraine, avec une histoire ancienne et un patrimoine bâti diversifié, un esprit communautaire fort, des volontés de changer et d'innover, une situation géographique unique.
« Saulnes vers la Transition » c'est une opportunité réelle d'avancer, ensemble, vers un avenir meilleur.

DOCUMENT UNIQUE EVALUATION RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibérations du **21 Mars 2016**, la Commune de SAULNES s'est engagée dans une **démarche globale de Prévention des Risques Professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.**

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la Collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis, chaque année, à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion 54.

Le Conseil a pris connaissance et acte de la réalisation de ces deux documents.

CONVENTION ACCUEIL CENTRE LOISIRS LONGLAVILLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, **depuis 1994**, il a été décidé la **création d'un Centre de Loisirs de la Ville de SAULNES**, placé sous l'égide de la Commission Municipale de la Jeunesse et des Loisirs, et installé dans les locaux du Groupe Scolaire Primaire à l'occasion des séjours d'été 2015.

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission Municipale de la Jeunesse et des Loisirs a rencontré des **difficultés, ces dernières années, pour organiser et mettre en oeuvre ce Centre de Loisirs, aussi bien au niveau de la fréquentation des enfants que de la constitution des équipes d'animation.** Les séjours de l'été 2016 ont montré une forte désaffectation de la participation des enfants, malgré des conditions d'accueil bien meilleures au Groupe Scolaire Primaire et la tentative de revenir à des séjours en journée complète.

Qui plus est, les contacts pris durant le Printemps, avec les élèves des Ecoles Élémentaires de la Commune, ont laissé **entrevoir une poursuite de ces difficultés à renouveler l'accueil des participants au Centre de Loisirs de la Ville de SAULNES.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, dans ces conditions, il n'est **pas apparu opportun de lancer l'organisation d'un séjour d'été au Centre de Loisirs pour cette année 2017**, au regard des **contraintes administratives, techniques et financières** qui en découlaient.

Pour autant, il est apparu **indispensable de maintenir une offre de loisirs d'été pour les familles qui pouvaient en faire la demande, dans l'esprit de la volonté d'action mise en place par la Municipalité depuis plus de vingt ans.**

Ainsi, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une **collaboration** a pu s'instaurer avec le **CLSH de la Commune de LONGLAVILLE**, qui a **réservé des places pour les enfants de SAULNES durant cet été 2017**, à raison de 15 pour le mois de Juillet et 20 pour le mois d'Août.

Considérant la volonté de poursuivre les activités de loisirs proposées aux jeunes enfants de la Commune de SAULNES, en l'absence momentanée de structures communales, et la possibilité d'accueil proposée par la Commune de LONGLAVILLE durant cette période, **le Conseil décide à l'unanimité :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour régularisation, une Convention pour l'Accueil d'enfants de la Commune de SAULNES au Centre de Loisirs sans Hébergement de la Ville de LONGLAVILLE, avec Monsieur le Maire de la Commune de LONGLAVILLE (54810), **pour les vacances estivales 2017** (Juillet et Août).

La **tarification** établie par le CLSH de la Ville de LONGLAVILLE pour les **enfants des Communes extérieures** est fixée à **83,75 Euros la semaine, et l'heure de garderie à 2,40 Euros.**

Pour permettre aux **enfants de la Commune de SAULNES** de bénéficier d'un **tarif préférentiel et réduit, de verser une participation de 20 Euros par semaine et par enfant inscrit au CLSH de la Ville de LONGLAVILLE, sans distinction.** Cette somme sera directement déduite de la facturation aux familles de SAULNES.

DESTINATION DES COUPES EXERCICES 2017 / 2018

Vu les avis émis par les Services de l'Office National des Forêts, et conformément aux dispositions de l'aménagement de la Forêt Communale de SAULNES, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **la destination suivante des coupes de la Forêt Communale pour les Exercices 2017 / 2018 :**
 - Coupe Parcelles 6a2, 6j, 9, 15, 16 et 17, Vente en bloc et sur pied
- de confier à l'O.N.F. le soin de rechercher un acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXERCICE 2017

Après avoir pris connaissance des activités des diverses Associations, subventionnées habituellement, de leur programme 2017 et de leurs comptes financiers, en tenant compte parallèlement de la structure du Budget de la Commune, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de corriger les subventions accordées par délibération du 30 Juin 2017, suite à une erreur de saisie et de la façon suivante :**

ASSOCIATIONS LOCALES

Centre Culturel G. Philippe (Association Sportive MJC Saulnes)	627
Club « Dansons à Saulnes »	697

- **d'accorder les subventions complémentaires suivantes au titre de l'Exercice 2017**

ASSOCIATIONS LOCALES

Diversity Saulnes	200
-------------------	------------

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Foyer Socio Educatif Collège Trois Frontières - Longlaville	200
Association Sportive Collège Trois Frontières - Longlaville	100

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOLIDARITE ANTILLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le **6 Septembre 2017**, l'**ouragan IRMA**, d'une puissance extrême et quasi jamais atteinte dans l'histoire de la météorologie, a touché les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans les Antilles, qu'il a dévastées.

Le bilan humain aurait pu être bien plus lourd au regard de la force du phénomène, mais le coût des dommages provoqués sur ces territoires est énorme (évalué à 1,2 milliard d'euros)

L'Association des Maires de France (AMF) a lancé un appel à la **solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA**, en invitant les Communes et les Intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes et pour subvenir aux besoins les plus urgents.

Considérant le soutien qui doit s'exprimer envers les compatriotes français des Antilles, face à cette catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent, pour aider aux mesures de première urgence et permettre à la population locale durement touchée d'engager le travail de reconstruction des infrastructures publiques notamment, **le Conseil décide à l'unanimité :**

D'octroyer une aide exceptionnelle à hauteur de 1 Euro par habitant, soit une Subvention exceptionnelle totale de 2473 Euros, versée par moitié (1236,50 Euros) à chacune des Collectivités d'Outre-Mer de Saint Barthélemy et Saint Martin, afin que les aides concernées soient véritablement destinées au soutien des populations directement atteintes par cette catastrophe naturelle.

MOTION D'OPPOSITION A L'AUSTERITE IMPOSEE AUX COLLECTIVITES LOCALES

LE CONSEIL CONSTATE que le Président de la République a confirmé, lors de la Conférence Territoriale du 17 Juillet 2017, sa volonté d'administrer aux Collectivités Locales une énième cure d'austérité.

Après les coupes sous les Présidences de Nicolas Sarkozy et François Hollande, la saignée continue. Cette fois ci, ce sont 13 milliards d'euros que le Président de la République souhaite retirer du budget des Collectivités Locales, conjugués à la suppression de la Taxe d'Habitation.

LE CONSEIL ESTIME que ces baisses de dotations se traduiront inévitablement par une détérioration des Services Publics dont les citoyens seront les premières victimes.

Pourtant des politiques alternatives peuvent exister et des ressources financières peuvent largement alimenter les caisses de l'État.

La **lutte contre la fraude fiscale** qui, selon l'OCDE, s'élève à plus de 30 milliards par an en France, **la fin de l'évasion fiscale, une réorganisation plus progressive et plus juste de l'impôt sur le revenu des ménages, une réforme équitable de la fiscalité des entreprises, etc...**, constituent autant de **pistes à explorer pour équilibrer les comptes de l'Etat**. Une telle volonté politique permettrait **d'échapper à la cure d'austérité libérale** qui plonge le Peuple dans le cercle infernal de la récession.

LE CONSEIL CONSIDERE que si la situation reste en l'état, cette perte va **immanquablement entraîner la réduction voire la suppression de Services Publics** permettant de répondre à des besoins essentiels et croissants dans tous les domaines : emploi, éducation, logement, santé, sport, culture, environnement, etc... Cela aura un **impact négatif sur le soutien aux Associations**, dont le rôle pour mieux vivre ensemble n'est plus à démontrer et qui ne pourront plus assurer leur mission sans le soutien des Collectivités. C'est un **véritable plan de licenciements massif qui va frapper les Associations, une destruction certaine du tissu social qui fait la vie des Communes**.

Cela aura des répercussions sur la vie de populations déjà broyées par la crise. **Cette austérité éternelle pour les Communes est inacceptable. C'est accroître les inégalités et la pauvreté, c'est fragiliser les entreprises dans le domaine des travaux publics, c'est renforcer les fractures territoriales, c'est alimenter la crise économique, écologique et sociale.**

LE CONSEIL RAPPELLE que les **Collectivités de proximité, comme les Communes et les Intercommunalités** sont, par la diversité de leurs interventions, **au cœur de l'action publique**.

- Elles facilitent la vie quotidienne des habitants, la coopération et l'entraide,
- Elles contribuent à l'emploi associatif et à son dynamisme,
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire.

LE CONSEIL DEMANDE au **Président de la République, au Gouvernement et au Député de la Circonscription** :

- que cesse enfin la baisse des dotations et que cet argent soit consacré aux investissements utiles à nos concitoyens, utiles à l'emploi, utiles à l'écologie.
- l'arrêt immédiat de cette austérité imposée aux Collectivités Locales.
- la création d'un nouvel impôt territorial taxant les Entreprises, assis sur leur capital et leurs actifs financiers.
- la remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE

EST LEVEE A 22H30